**Annexe 3.6. : Attestation de bénévolat.**

Cette rubrique[[1]](#footnote-1) est à remplir par l’association ou la collectivité publique. Elle est obligatoire dans le cadre d’une validation des acquis de l’expérienceet doit être signée par deux dirigeants (le responsable direct du bénévole et un membre du bureau pour une association, le responsable de la bibliothèque et de la collectivité publique).

Association :

Nom du représentant :

Date de début de la mission Date de fin de mission :

Total approximatif du temps passé (en heures) :

Titre de la mission :

Description de la mission bénévole et cadre de l’activité :

Compétences mises en œuvre et nouvelles compétences acquises :

Je soussigné (e) fonction dans l’association (ou la collectivité publique) certifie que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Date et signature :

Je soussigné(e) fonction dans l’association (ou la collectivité publique) certifie que les informations mentionnées ci-dessus sont exactes.

Date et signature :

1. Document extrait du hors-série Jurisassociations-2013 Juris éditions. Le bénévolat. Sociologie. Statut juridique. Au bénévole inconnu. Dalloz. Dan Ferrand Bechmann, Professeur émérite des universités. [↑](#footnote-ref-1)